



NOS OBJECTIFS



Vous apporter un conseil personnalisé

Cofia vous accompagne dans **la création, l'organisation et la transmission de votre patrimoine** via différents outils mais également dans l'optimisation de votre pression fiscale.



La prise en charge de vos démarches fiscales

Notre objectif est de vous accompagner dans le temps comme par exemple **la prise en charge de vos déclarations d'impôts**.

Saisissez l'opportunité de ce début d'année : un taux de défiscalisation de 26 % grâce à l'investissement Girardin industriel.

LE GIRARDIN INDUSTRIEL EN QUELQUES MOTS...

La Loi Girardin Industriel est un dispositif de défiscalisation éthique et solidaire récompensant l'investissement privé en Outre-Mer. Vous contribuez au développement des entreprises des DOM-TOM confrontées à un triple handicap structurel : insularité, éloignement de la France, ainsi que la difficulté d'accès au crédit bancaire. Votre investissement permettra l'acquisition de matériels productifs neufs nécessaires au développement de l'activité agricole principalement mais aussi dans d'autres secteurs d'activités (bâtiment, tourisme, industries), favorisant le développement de l'économie locale.



Pour 10 000 € investis, bénéficiez de 12 600 € de réduction d'impôt

Par exemple, au lieu de verser 12 600 € à l'État, **vous ne versez que 10 000 €** dans un projet solidaire, vous permettant d'effacer les 12 600 € d'impôts, **soit une économie d'impôt de 2 600 €.**



Accessible dès 5 000 € d'impôts

Le taux de rentabilité du Girardin industriel est dégressif tout au long de l'année. **Janvier-février est la meilleure période pour investir.**

Vous êtes intéressé ?

Contactez Cofia Patrimoine !

Par mail : contact@cofiapatrimoine.com

Cofia Patrimoine | filiale du Groupe Cofif

Par téléphone : **06.69.41.16.33**